

Corsier-sur-Vevey

c'est par la concorde que les petites choses grandissent

Rapport de Gestion de la Municipalité de

corsier
vevey



Exercice 2023





La course annuelle s'est déroulée le vendredi 6 octobre 2023. Au programme : déjeuner au Café de la Place suivi d'une balade en Lavaux à bord du petit train. Dégustation au caveau de St-Saphorin, repas à l'Auberge de l'Onde et visite guidée du village et des chemins de vignes.



Le personnel communal a vendangé la vigne communale le samedi 7 octobre 2023.

Généralités

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34)
- du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 23 juillet 2021 (art. 94)

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023.

Conseil communal

M. Nicolas Rod a assuré la présidence du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2023 et M. François Rittmeyer lui a succédé depuis le 1^{er} juillet. Mme Christine Cuénod-Cochard a assumé le secrétariat jusqu'au 30 juin 2023 et Mme Céline Morier a pris la relève depuis le 1^{er} juillet 2023, secondée par Mme Natalija Simic en qualité de secrétaire suppléante lors des élections et votations. Mme Nena Simic a occupé le poste d'huissière.

Le Conseil communal a tenu 4 séances : les 27 mars, 12 juin, 25 septembre et 11 décembre 2023.

Les préavis et rapports suivants ont été déposés, examinés, adoptés, amendés ou refusés :

- | | |
|--------------------|---|
| Préavis no 01/2023 | Demande d'un crédit complémentaire pour la rénovation de l'immeuble de la Pinte « Le Châtelard » (suite du préavis no 19/2021) |
| Préavis no 02/2023 | Révision du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions |
| Préavis no 03/2023 | Demande de crédit pour le remplacement des deux appareils d'appui sur la culée Nord-Ouest du Pont de Fenil |
| Préavis no 04/2023 | Prolongation de la zone réservée selon l'article 46, alinéa 1 LATC, instaurée sur les parcelles numéros 1162, 1154, 1182, 1189 et 2325 |
| Préavis no 05/2023 | Demande de crédit pour la mise en conformité du Collège Jaman (suite du préavis no 05/2021) |
| Préavis no 06/2023 | Demande de crédit pour l'aménagement de la Place du Temple, le déplacement des arrêts de bus et la rénovation de l'édicule des WC publics – <i>Amendé et refusé</i> |
| Préavis no 07/2023 | Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) |
| Préavis no 08/2023 | Comptes 2022 du Fonds Culturel Riviera |
| Préavis no 09/2023 | Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2022 |
| Préavis no 10/2023 | Demande de crédit d'étude en vue de la réfection et de l'amélioration énergétique de l'immeuble sis à la rue Centrale 3 |
| Préavis no 11/2023 | Demande de crédit pour la rénovation de l'édicule des WC publics de la Place du Temple |



Le bureau électoral s'est occupé, en collaboration avec le greffe municipal, des votations du 18 juin et des élections fédérales des 22 octobre et 12 novembre 2023.



Ariane Rouge
Syndique

Préavis no 12/2023	Arrêté d'imposition pour l'année 2024
Préavis no 13/2023	Révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)
Préavis no 14/2023	Budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
Préavis no 15/2023	Budget 2024 du Fonds Culturel Riviera
Préavis no 16/2023	Budget communal 2024
Préavis no 17/2023	Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
Rapport no 01/2023	Réponse au postulat « aide aux décomptes individuels de chauffage et de buanderie »
Rapport no 02/2023	Réponse au postulat « face à la hausse du coût de la vie, quelles mesures pour aider et soutenir la population ? »
Rapport no 03/2023	Répons au postulat « incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB »
Rapport no 04/2023	Réponse à la motion « pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets » - <i>Refusé</i>

Votations, élections

18 juin – Votation fédérale

- Arrêté fédéral du 16 décembre.2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)
- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
- Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

22 octobre et 12 novembre – Elections fédérales (1^{er} et 2^e tours)

- Elections au Parlement fédéral (Conseil National & Conseil des Etats)

Municipalité

L'organisation de la Municipalité s'est présentée comme suit :

Administration, Aménagement du territoire et police des constructions

- Administration générale
- Aménagement du territoire
- Police des constructions
- Comité de Direction du BTI
- CORAT
- Agglomération
- Commission de salubrité
- Déléguée au Conseil intercommunal de l'ASR

Bernard Schär
Municipal

Pierre-André Debétaz
Municipal
Vice-syndic 2022/2023

Michel Ceppi
Municipal
Vice-syndic 2023/2024

Hervé Liniger
Municipal

Cédric Desmet
Municipal

Christian Kaelin
Municipal



La Municipalité a édité quatre numéros lesquels ont été distribués en février, mai, septembre et décembre.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes

- Finances, économie
- Culture
- Tourisme
- Sociétés locales et Société de Développement
- Cultes
- Naturalisation

Bâtiments & Transports

- Bâtiments communaux
- Commission de salubrité
- Fondation Doret
- Transports publics
- Vignes – jusqu'en octobre 2023
- Développement durable – jusqu'en octobre 2023

Voirie, Gestion des déchets, Routes et chemins

- Routes et chemins
- Signalisation et circulation
- Voirie, parcs et jardins
- Gestion des déchets / déchèteries
- Cimetières
- Délégué à la SATOM

Développement durable & domaines

- Développement durable - depuis novembre 2023
- Vignes - depuis novembre 2023
- Environnement - depuis novembre 2023
- Forêts
- Terrains agricoles
- Naturalisation - depuis novembre 2023
- Représentant Conseil des 50 de l'UVC - depuis novembre 2023
- Association scolaire (pré et parascolaire, éducation, jeunesse et prévention) – jusqu'en octobre 2023
- UAPE / Ondine – jusqu'en octobre 2023
- Garderies – jusqu'en octobre 2023
- Jeunesse et prévention – jusqu'en octobre 2023

Cohésion sociale, Jeunesse & Sport

- Santé publique et Services sociaux
- Logistique (informatique)
- Association scolaire (pré et parascolaire, éducation, jeunesse et prévention) – depuis novembre 2023
- Sports
- Fondation Haefli-Meylan
- Représentant Conseil des 50 de l'UVC – jusqu'en octobre 2023
- Naturalisation – jusqu'en octobre 2023

Eaux & Travaux, Sécurité

- Gestion des eaux et épuration
- Délégué au SIGE
- Services publics
- ASR (Police, SDIS, ORPC, Ambulances)
- Société de sauvetage

La charge des municipaux, ressortant de l'année écoulée, se présente comme suit :

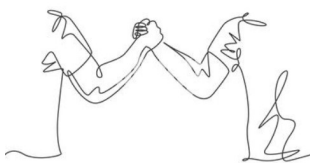
- une part fixe correspondant à la fois à la responsabilité de la charge publique, à l'analyse des dossiers et à la participation aux séances hebdomadaires de la Municipalité, ainsi qu'à la participation aux séances du Conseil communal

Le Greffe municipal rédige ou corrige les textes à faire paraître. Le site www.corsier-sur-vevey.ch permet de visionner les derniers numéros édités.

Depuis l'édition de septembre 2023, un nouveau format du bulletin d'informations de la Municipalité a vu le jour. Imprimé sur 4 pages, il regroupe désormais les informations éditées auparavant dans la Tribune des sociétés locales.



«Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite»



(pour mémoire cette part est rémunérée sous la forme d'une indemnité fixe versée 12 fois à laquelle s'ajoute un droit aux vacances de 10.64%) ;

- une part variable payée sous forme de «vacations», dont le tarif horaire a été fixé à CHF 58.00, auquel s'ajoute également un droit aux vacances de 10.64%. En 2023, 2'496 vacations ont été versées pour les 7 municipaux, dont 671 à la syndique, ce qui représente une moyenne de 304 heures annuelles pour les autres membres de la Municipalité. Pour mémoire, en 2022, le total des vacations s'était élevé à 2'345 dont 631 pour la fonction de syndique.

Le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 711 lettres (1'029 en 2022) par le Greffe municipal. Le courrier électronique, bien que non quantifié, est devenu prépondérant et un nombre très conséquent de courriels a été géré par l'administration communale. Le registre des procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité comprend 300 pages (342 en 2022). S'ajoutent à cela les procès-verbaux des séances spéciales, la rédaction des préavis, rapports, circulaires, avis dans les journaux, permis de construire, l'organisation des élections et votations, la tenue du registre civique, l'administration des immeubles et jardins communaux, la gestion du personnel, la location des salles communales, la réception et la diffusion du courrier en interne et aux municipaux, le classement et l'archivage.

Personnel communal

En 2023, l'état nominatif du personnel était le suivant :

Administration communale

Benoît Demierre, responsable de l'administration

Magali Décosterd, secrétaire municipale adjointe

Maria Dolores Abella, adjointe à la bourse communale

Chrystelle Bösch, préposée à l'office de la population

Viviane Davaz, secrétaire

Carine Meister, secrétaire

Mohammed Al-Musaibeli, apprenti employé de commerce CFC jusqu'au 31 mai

Service des bâtiments communaux

Vincent Dellsperger, responsable du service bâtiments & développement durable

Yvan Schmid, adjoint au responsable du service bâtiments & dévelop. durable

Helena Ferreira

Hernâni Gonçalves Dos Santos

Denis Jamini

Christian Jaquier

Jérémy Pfefferlé

Jordan Mbokina, apprenti agent de propreté CFC

Martine Berchem

Corinne Bonjour

Catherine Chaudet

Béatrice Chollet

Christophe de Graffenried

Jacqueline Denis

Claudine Juillard

Tofiq Rahmani

Patricia Rizzo

Belgin Özdemir

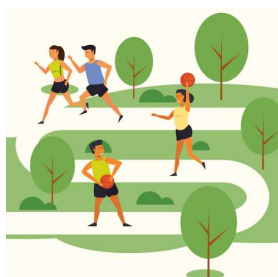
Simone Vigneron

«La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite»
Franck Piccard



TRAIT D'UNION
Coordonateur de la vie communale et associative de Corsier-sur-Vevey

www.trait-union-corsier.ch



Service de voirie

Nicolas Grangier, responsable du service de voirie

Alexandre Chaudet, adjoint au responsable du service de voirie

Francis Arrot

Tiago Miguel Costa Lopes

Jorge Fernando De Oliveira Lopes

Ljubisav Stevanovic

Damien Grandjean, apprenti agent d'exploitation CFC

Francisco Zeferino

Christophe Décosterd

Loïc Brancourt †

Organistes

Peter Braganza

Emile Sécheret

Manon Goyon

Trait d'union

Maurine Volet, coordinatrice de la vie communale et associative

Bureau technique intercommunal

A consulter dans le rapport d'activité du BTI en 2023 (cf. annexe).

Vie communale et associative

Trait d'Union - rapport d'activité 2023

Le service Trait-Union a connu une année riche en nouveautés et en collaborations visant à renforcer le lien entre la commune et les différentes sociétés locales.

L'une des principales avancées de cette année a été l'inscription au programme Suisse Bouge, une démarche qui, bien que connaissant une fréquentation modeste, a suscité une satisfaction générale parmi les participants, qui ont souligné la valeur ajoutée de l'événement pour la commune. Malgré cette faible affluence, la participation de la population a donc été marquée par un enthousiasme positif.

Des liens solides avec diverses sociétés locales ont été tissés. Les collaborations de plus en plus fréquentes ont permis une utilisation fructueuse du service spécialement conçu pour elles.

Cette année, la coordinatrice a eu l'honneur de prendre en charge l'organisation de la sortie annuelle des employés et des conseillers communaux. L'itinéraire soigneusement organisé a conduit le groupe à St-Saphorin, offrant une expérience enrichissante et conviviale.

L'engagement de Mme Maurine Volet s'est aussi intensifié cette année avec la planification et la mise en place du parcours santé. Prévu pour être inauguré en 2024, ce projet témoigne de l'engagement continu de la commune envers le bien-être de la population.

En conclusion, l'année écoulée a été marquée par des nouveautés sportives, une collaboration fructueuse avec les acteurs locaux, la préparation de l'année à venir afin d'offrir à nouveau de belles manifestations, la consolidation de la cohésion inter sociétale ainsi que le renforcement du bien-être communal.

Affaires sociales

Agence régionale d'Action Sociale Riviera

Le rapport de l'agence régionale d'Action Sociale est consultable sur le site www.arasriviera.ch et quelques informations sur l'année écoulée en pages 41 et 42 de l'annexe au présent rapport.

ASANTE SANA

Le rapport annuel de l'association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois est consultable sur le site www.cms-vaud.ch/asantesana.

Les contributions communales

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions communales versées à des Institutions communales ou régionales	1'076'606.85	968'944.90
Polyval	1'000.00	1'000.00
Préparation à la retraite	1'683.50	1'945.00
Passeport-Vacances	2'700.00	2'340.00
ARAS - Buts optionnels	22'359.05	22'141.30
Commission prévention Riviera	3'366.00	3'390.00
Réseau LAC / REVE	686'529.85	599'265.65
Garderie/Jardin d'enfants La Tourmaline	2'000.00	2'000.00
Ondïne (accueil extra-scolaire)	356'968.45	336'862.95
Subventions communales versées à des Institutions cantonales	2'462'846.65	2'286'092.35
Participation à la cohésion sociale	2'438'993.00	2'264'150.40
Société Vaudoise de Probation	200.00	650.00
Fondation accueil de jour	16'835.00	16'950.00
Inspectorat du Travail	6'818.65	4'341.95
Fonds social		
Total net des mouvements	35'000.00	- 4'910.15

Les communes vaudoises participent aux dépenses sociales cantonales. Cette participation se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur.



Nonagénaires

Mesdames Claudine Fontannaz, Stella Brunengo, Alice Ropraz, Maria Tagliaferri, Josephine Portmann et Simone Bonjour, ainsi que Monsieur Gaston Gruaz ont fêtés leur nonantième anniversaire en 2023. Afin de présenter ses meilleurs vœux, une délégation municipale respectant le choix de chacune et chacun, leur a rendu visite.

Actions communautaires

Durant cette année 2023, un groupe de travail composé d'une quinzaine de citoyen·ne·s s'est rencontré chaque mois afin de mettre en place les premières activités destinées aux personnes de 55 ans et plus de notre Commune. Ceci a été grandement facilité grâce au soutien et à la coordination des experts de Pro Senectute Vaud. Un café rencontre se tient dorénavant chaque lundi après-midi.

Sortie des aînés

Le 3 mai 2023, 150 seniors ont participé à une journée de visite au Musée Ballenberg. Ils ont ainsi pu se promener au sein de ce magnifique musée en plein air, retraçant l'habitat suisse à travers les époques et partager un bon repas tous ensemble.



Sport et prévention de la santé

Une boîte de mise à disposition gratuite de matériel sportif de type « BoxUp » a été installée en avril au Parc Chaplin. En 9 mois d'utilisation, plus de 800 prêts de matériels ont été effectués par 260 personnes différentes. Ceci représente plus de 530 heures d'utilisation.

Police des constructions

L'examen des projets conformément aux dispositions légales et réglementaires, a été effectué au cours de l'année 2023. Le rapport d'activité du Bureau Technique Intercommunal (BTI) ainsi que les comptes de l'année 2023 sont inclus en annexe à ce rapport.



Les demandes ont maintenu leur niveau, avec un nombre de dossiers ouverts en 2023 supérieur à celui de 2022, marqué par une augmentation significative des poses de capteurs solaires.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnP) en 2023 a nécessité des avis juridiques multiples des avocats conseils des communes, en raison de l'absence du règlement d'application.

Le règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire est entré en vigueur le 18 juillet 2023, suite à l'approbation du préavis 02/2023 par le Conseil communal et l'approbation par la cheffe du Département des Institutions, du Territoire et du Sport (DITS).

Aménagement du territoire

Divers dossiers ont été traités durant l'année, dont les principaux sont énumérés ci-après :

Zones de réserves

Au cours de la réunion du Conseil communal du 27 mars, le préavis 04/2023 a été soumis et le Conseil a approuvé la prolongation de la zone réservée pour une durée de trois ans conformément à l'article 46, alinéa 1 de la LATC, concernant les parcelles numéros 1162, 1154, 1182, 1189 et 2325. Cette mesure conservatoire vise à empêcher la constructibilité des parcelles concernées.

Quant aux zones réservées cantonales appliquées sur trois parcelles communales, le recours introduit devant le Tribunal fédéral concernant une des zones réservées cantonales a abouti à la confirmation de la conformité au droit fédéral de la zone réservée litigieuse.

PAC Lavaux

Les travaux concernant le PAC Lavaux sont toujours en cours, avec l'examen du plan, de son règlement, ainsi que des oppositions et remarques émises lors de la mise à l'enquête.

Plan d'Affectation Communal (PACom)

En 2023, plusieurs réunions ont eu lieu avec les parties concernées, notamment le mandataire du bureau d'urbanistes PLAREL SA, Messieurs Ferrari et Martinez du Bureau Technique Intercommunal, ainsi que Messieurs Noirjean, Fauquez et Pipoz de la DGTL, dans le but de préparer le règlement et les plans du PACom.

Une fois finalisé, le document a été validé par la Municipalité avant d'être soumis à l'examen préalable en juillet. Cependant, après les trois mois légaux prévus pour le retour de cet examen, la DGTL a sollicité une prolongation du délai. À la fin de



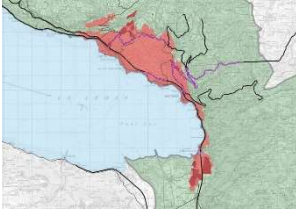
l'année, soit au 31 décembre, la Municipalité n'avait toujours pas reçu ce document en retour. En août, la Commission Consultative de Lavaux (CCL) ainsi que Pro Natura ont fait part de leurs remarques qu'elles souhaitent faire figurer dans le règlement du PACom.

Plans d'Affectation Communaux (PA)

Il en a été de même pour le PA « Carlo Hemmerling II ». La Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) a sollicité une prolongation du délai en août.

Projet d'Agglomération (PA5) et Plan Directeur intercommunal (PDI) pour la partie Vaudoise

Pour rappel, l'agglomération Rivelac est composée de 18 communes, dont 13 situées dans le canton de Vaud et 5 dans le canton de Fribourg. Ces communes se sont associées par le biais d'une convention en partenariat avec les cantons de Fribourg et de Vaud.



Un grand nombre de réunions ont été organisées au sein des différentes entités impliquées, telles que la CORAT, la CORIDAT, le COPIL, les VMCV, des ateliers thématiques, des groupes techniques, des organes de promotion, la région du Chablais, ainsi que les Municipalités et les délégations des conseils communaux. Ces rencontres ont permis de présenter la version V0 du rapport PDI-PA5. Ce rapport a ensuite été soumis aux communes, aux cantons et aux organisations régionales pour consultation.

La convention, signée en 2019, a été mise à jour et est disponible en ligne sur le site www.agglorivelac.ch.

En ce qui concerne la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), les volets stratégiques et opérationnels du système de gestion des zones d'activités ont été transmis pour examen préalable au Canton en 2023.

Cartoriviera

Cartoriviera est un géoportail régional avec le partenariat de 13 communes et de deux associations intercommunales. La plateforme connaît une évolution régulière. En 2023, de nouvelles photographies aériennes orthophotos ont été intégrées, ainsi que des images 3D pour la commune de Vevey. De nombreux services, tels que la localisation des défibrillateurs et les données territoriales, sont gratuitement accessibles au public.



Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Cette Commission était composée de Mme Jocelyne Henry Baudois, Mme Leila Khouri-Dagher, Mme Jessica Ribeiro, M. Vincent Volet ainsi que d'un avocat, une architecte-paysagiste, un urbaniste, un architecte, deux membres du BTI, de la Syndique et du Secrétaire municipal.

Cette Commission a examiné plusieurs projets de transformation, rénovation et démolition-reconstruction de bâtiments au cours de l'année 2023.

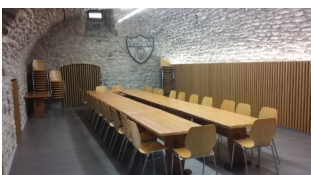


Bâtiments

Salles communales

La statistique du nombre d'occupation est la suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Grande salle	36	74
Salle de Château 2	138	96
Salle du Château 4 (Conseil Communal)	109	109
Pavillon Chaplin	113	102
Rotonde	46	45
Four banal	14	18
Caveau – Centrale 1	64	72



Loyers communaux

Au vu des variations minimales du coût de la vie et du taux hypothécaire, les loyers des immeubles communaux n'ont pas été modifiés en juillet 2023.

Collèges

- Mise en conformité incendie (AEAI) des voies d'évacuation et en particulier de la cage d'escaliers Est du collège Jaman. Installation d'une détection incendie aux niveaux 3 et 4 : CHF 80'000.00
- Mise à niveau des accès aux bâtiments : remplacement des cylindres et de toutes les clés extérieures : CHF 25'000.00
- L'équipement multimédia pour l'enseignement continue à se moderniser puisqu'au total 6 tableaux noirs avec Affichage Numérique Frontal (ANF) ont été installés en 2023 aux collèges pour un montant de près de CHF 19'000.00 (déduction faites des subventions cantonales).
- Salle de gymnastique Jaman : les luminaires de la salle de gymnastique ont été remplacés par un éclairage LED performant et efficace : CHF 15'000.00 de même que dans quelques salles, coursives et hall des collèges : CHF 18'000.00
- L'éclairage de secours, les impostes et exutoires de fumée ont été contrôlés, entretenus et certains remplacés : CHF 14'000.00
- Les casiers des élèves ont été remplacés : CHF 13'000.00
- Salles de gymnastique : révision et remplacement partiel du matériel de sport : CHF 10'000.00
- Préau : installation de mobilier extérieur pour les élèves : CHF 5'000.00
- Chauffage : entretien et réparation du chauffage (pompes, radiateurs, etc.) : environ CHF 15'000.00
- Douches des vestiaires Jaman : entretien et remplacement des appareils sanitaires (mitigeurs, pommeaux, etc.) : CHF 17'000.00
- Des certificats énergétiques des bâtiments (CECB+) ont été élaborés pour les bâtiments Pléiades et Jaman : CHF 5'000.00 (déduction faite des subventions cantonales).

Autres bâtiments

- Château 4 (maison de commune) : à la suite de plusieurs pannes, la pompe à chaleur datant de 2012 a dû subir diverses réparations importantes : CHF 9'000.00
- Château 2 et Château 4 : réfection de la peinture des volets et cadres de fenêtres : CHF 15'000.00
- Immeuble Meruz 10 : rénovation de l'appartement au premier étage à droite : CHF 10'000.00
- Temple Saint-Maurice : la toiture du chœur a été entretenue et nettoyée : CHF 5'000.00
- De l'éclairage a été remplacé dans plusieurs locaux/bâtiments par des sources LED dont certaines sur détecteurs (Château 2, WC publics du Châtelard, etc.)
- Rue du Collège : 3 bornes de recharge pour véhicules ont été installées et raccordées aux pavillons provisoires. Ces bornes seront alimentées en partie par les surplus d'énergie de l'installation solaire photovoltaïque des pavillons provisoires : CHF 27'000.00 (déduction faite des subventions cantonales)
- Pinte du Châtelard : les travaux de rénovation ont commencé début mai. Les travaux de démolition et de gros œuvre ont duré une bonne partie de l'année 2023. Si le planning est respecté, la Pinte devrait réouvrir en été 2024.



- Edicule public de l'Esplanade : le préavis du 2^{ème} projet sans toiture solaire a finalement été accepté par le Conseil communal au mois de septembre pour un montant de CHF 190'000.00. Les travaux doivent commencer en janvier 2024
- Rue Centrale 3 : le préavis du crédit d'étude a été accepté par le Conseil communal pour un montant de CHF 132'000.00. Les études sont en cours depuis la fin de l'été 2023 et déboucheront sur un préavis de crédit de construction au mois de juin 2024.

Développement durable

2023 a été une année de transition pour la commune de Corsier-sur-Vevey.

En effet d'une part le Plan climat intercommunal (diagnostic et catalogue de mesures) a été finalisé et présenté à la Municipalité. Ce document complexe nécessite d'être retravaillé, priorisé et vulgarisé avant sa diffusion, mais une synthèse publique a déjà pu être distribuée.

D'autre part l'arrivée, en début d'année, du chef du service bâtiments et développement durable a permis de progressivement fortifier la prise en main de ce secteur prioritaire et de planifier la mise en œuvre d'actions.

Sur la base du diagnostic établi, une synthèse des actions retenues et un état des lieux des actions en cours ou terminées ont été élaborés et sont en cours de consolidation. Cette vue d'ensemble permettra d'alimenter le PECC (Plan énergie climat commune de Corsier-sur-Vevey) en cours d'élaboration.

Pour l'année 2023, la Municipalité et les services communaux concernés ont travaillé aux études et actions suivantes (dont certaines nécessitent plusieurs années pour aboutir) :

Eclairage public :

- Etude du plan stratégique de l'éclairage public (sources efficaces, pertinence et durée d'éclairage, réduction/suppression de l'éclairage décoratif).

Mobilité douce :

- Etude pour le développement de pistes cyclables (route de La Chaux, passerelle de la Veveyse).

Déchets :

- Mise en place de points de collecte et de tri des déchets (rue de Jaman et La Dautère)
- Mise en place de la filière de valorisation des déchets alimentaires (Gastrovert).

Nature et biodiversité :

- En termes de biodiversité, le diagnostic « Commune Ouverte » de Pro Natura a été finalisé et la mise en œuvre a débuté avec l'accompagnement d'un mandataire spécialisé.
- En 2023, les espaces verts ont continué d'être gérés de manière différenciée, la biodiversité y est protégée, les engrais et produits phytosanitaires sont bannis, l'arborisation est privilégiée.
- Un inventaire et le suivi des arbres majeurs est en cours.
- De l'information a été diffusée dans le Corsiéran concernant les espèces envahissantes (insectes et végétaux) ainsi que des conseils pour agir.



Quelques 9'200m² de panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits de la commune, ainsi qu'un peu plus de 1'100m² de panneaux solaires thermiques.



Eau :

- La gestion des risques de crue est une préoccupation centrale et des zones d'infiltration d'eau sont créées chaque fois que possible. Par exemple, l'étude d'infiltration des eaux de surface dans le projet de réfection de la route de l'Esplanade a été réalisée.
- L'étude pour la mise en place progressive de systèmes de récupération et valorisation d'eau pluviale a débuté.
- Une campagne de réduction des débits d'eau des fontaines publique a eu lieu au printemps, parallèlement à l'étude pour la mise en place future de systèmes de recyclage d'eau.

Energie :

- La mise en place d'un monitoring énergétique des principaux bâtiments scolaires et communaux (les plus gros consommateurs) a été initiée.
- Trois bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées à la Rue du Collège.
- Une étude et un programme d'optimisation des consommations de chaleur et d'eau chaude sanitaire des collèges est en cours.
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques a été maximisée et l'autoconsommation de l'énergie produite également (exemple : bornes électriques raccordées à l'installation solaires des pavillons scolaires provisoires).

Commission consultative Agenda 21

Pour l'année 2023, la Commission a été composée de Mesdames Sophie Novy-Masson, Manuela Marquis, Françoise Cork et Monsieur Damien Chenevard, ainsi que de Messieurs Pierre-André Debétaz, Hervé Liniger, Michel Ceppi, Christian Kaelin et Vincent Dellsperger.

La Commission s'est réunie à quatre reprises et divers sujets et domaines de réflexion et d'action ont été abordés.



Routes et chemins

Divers travaux d'entretien courants ont été réalisés et les divers chantiers communaux ont été poursuivis selon le programme établi.

Les travaux de réfection des chemins agricoles (AF) avancent plus vite qu'imaginé. Les travaux aux chemins de la Céramone, des Colonies, du Burgoz (partie inférieure) et des Espersiers (partie Ouest) sont terminés. Les travaux pour les services industriels et les collecteurs, au chemin des Espersiers (partie Est) ont débuté. La réfection de la chaussée sera réalisée en début d'année prochaine.

Situations particulières liées aux intempéries de fin 2023

A la suite des intempéries de fin d'année, un complément de projet a été demandé pour la réfection du chemin du Burgoz jusqu'au carrefour avec le chemin de la Chaudettaz. En effet, il est important de traiter les problèmes de ruissellement sur ce tronçon.

Un projet de nouvelle canalisation d'eau claire est en cours d'étude pour diminuer le risque d'inondations dans la zone des Toulayes.

A la route de Fenil, un ancrage du mur de soutènement existant, vers l'arrêt de bus des Omballes, a cédé la dernière semaine de décembre. Des travaux de sécurisation d'urgence ont été exécutés juste avant les vacances de fin d'année. Une étude pour la réfection de cet ouvrage est en cours et des analyses laboratoire sont effectuées pour contrôler l'état du béton existant.

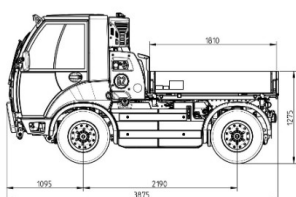
A la suite des inondations du bâtiment situé au chemin de la Rosalette 7, les propriétaires privés ont mandaté un bureau spécialisé pour les dangers naturels, avec le soutien de l'ECA. La commune contactera ce bureau pour voir les



L'équipe de voirie se composait au 31 décembre 2023 de 10 collaborateurs, y compris 1 apprenti agent d'exploitation et le personnel engagé dans l'exploitation de la déchetterie de Praz-Libon.



Un partenariat avec la commune de Corseaux permet une synergie efficace des effectifs des deux services de voirie à la plus grande satisfaction des deux communes.



possibilités de synergies entre le projet privé de sécurisation du bâtiment et l'amélioration générale de la gestion des eaux dans ce secteur.

Les très grosses quantités d'eaux de ruissellement arrivant en amont de la déchetterie de Praz-Libon ont généré un glissement de terrain dans la Veveyse. Une étude sera réalisée, en collaboration avec le service des forêts, pour trouver des solutions durables pour la gestion de l'évacuation de ces eaux.

Cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier

A la suite des travaux de désaffectation effectués en 2022 et de la construction d'un nouveau jardin du souvenir, l'extension du columbarium a pu être réalisée comme prévu au cours de l'année écoulée. Les aménagements conduisant à celui-ci ont été adaptés afin de permettre un accès facilité aux personnes à mobilité réduite.

Voirie

Tâches essentielles du service :

- entretien des routes et chemins communaux, dont le réseau est important surtout aux Monts-de-Corsier (environ 30 km) ;
- entretien de trottoirs et de tronçons de routes cantonales à la suite du transfert de ces travaux de l'Etat aux communes ;
- entretien des surfaces vertes au village, en particulier au parc Chaplin et certaines parcelles communales ;
- ornementation florale de l'ensemble de la commune et arrosage ainsi que taille des arbres et suivi des arbres majeurs communaux ;
- entretien des cimetières, des fontaines et des emplacements pour conteneurs ;
- ramassage de certains déchets encombrants, vidange des corbeilles à déchets et autres poubelles communales, gestion de la micro-déchetterie de la Planie ;
- déneigement des routes et chemins communaux, fraisage des amas de neige sur les trottoirs, rues et places ainsi que pose et dépose de piquets à neige aux abords des routes de la commune ;
- contrôle périodique et entretien des ruisseaux, coulisses, regards, grilles, réserves incendie, afin d'assurer l'écoulement des eaux, travaux de dégagements lors de fortes pluies et inondations ;
- gestion et exploitation de la déchetterie de Praz-Libon, valorisation et évacuation des différentes matières dans leurs filières respectives ;
- gestion du matériel de signalisation ainsi que mise en place ;
- affichage au pilier public des Monts-de-Corsier (Hautigny).

Véhicules

Le Service de voirie dispose de véhicules pour les diverses opérations décrites précédemment, tels que :

- véhicule Transporter Réform MT 10 X, acquis en avril 2023, utilisé pour le déneigement, l'épavage et l'entretien des routes et chemins ;
- véhicule Lindner Unitrac 102L acheté en 2013 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement, l'épavage et le nettoyage des routes en automne avec une souffleuse ;
- tracteur John Deere acheté en décembre 2023 et utilisé pour le fauchage et l'entretien du parc communal et des surfaces vertes, équipé d'une remorque ainsi que d'une citerne de 800 litres permettant l'arrosage de toute l'ornementation florale du village. Ce véhicule est également utilisé pour le déneigement des trottoirs ;

Déchèterie
intercommunale
« En Praz-Libon »

Le rapport d'activité et les
comptes 2023 de la
déchèterie de Praz-Libon
se trouvent en annexe du
présent rapport.



Ces 3'429 habitants se
répartissent comme suit :

2'444 à Corsier
933 aux Monts-de-Corsier
52 à Fenil



- véhicule léger Isuzu D-Max, acquis en mai 2022, utilisé pour tous types d'interventions et de transports ;
- véhicule Tremo X56 avec pont basculant acquis d'occasion en juin 2021 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement ;
- diverses machines à main telles que fraiseuse à neige, tondeuse à gazon, saleuse, gravillonneuse, et chariot électrique L3T ;
- véhicule électrique Renault Kangoo acheté par Corseaux et loué en fonction du kilométrage attribué à Corsier-sur-Vevey.

Il faut d'autre part rappeler que des tracteurs privés, équipés de lames à neige et conduits par leurs propriétaires, participent au déneigement des routes et chemins aux Monts-de-Corsier, à la demande de la commune.

Gestion des déchets

Ordures ménagères

Nous récapitulons ci-après le tonnage des ordures et autres déchets ramassés (hors déchèterie de Praz-Libon), ainsi que les charges financières pour la commune.

		2023	2022
TOTAL RECAPITULATIF			
<i>Kg</i>	<i>Quantité</i>	872'623	894'383
CHF	Transport	122'768	234'572
CHF	Elimination	85'055	93'239
DECHETS MENAGERS			
<i>Kg</i>	<i>Quantité</i>	525'362	558'603
CHF	Transport	67'127	105'151
CHF	Elimination	58'299	62'904
STATISTIQUES p/habitant			
	Nbre d'habitants	3'429	3'367
<i>Kg</i>	<i>Qté de déchets p/habitant</i>	254	266
CHF	Coût brut p/habitant	60	98
CHF	Coût brut p/tonne	236	366

Office de la population

Evolution de la population de 2015 à 2023 (selon statistique fédérale)

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Suisses	2'250	2'253	2'274	2'298	2'337	2'303	2'291	2'336
Etrangers	1'153	1'143	1'112	1'065	1'083	1'087	1'076	1'093
Total	3'403	3'396	3'386	3'363	3'420	3'390	3'367	3'429

Durant l'année 2023 :

- 279 personnes ont emménagé dans la commune, alors que, dans le même laps de temps, le village a vu le départ de 295 habitants ;
- 59 changements d'adresse ont été effectués dans la commune ;
- 32 naturalisations ont abouti (ressortissants des pays suivants : Australie, Belgique, Cameroun, Colombie, Espagne, France, Inde, Italie, Kosovo, Macédoine du Nord, Mexique, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Syrie, Tunisie et Turquie).

Nous avons aussi eu le bonheur d'enregistrer 35 naissances (16 garçons et 19 filles) et avons dû constater 22 décès (10 hommes et 12 femmes).

Population résidante permanente au 31.12.2023

	Population suisse		Population étrangère		Total
Corsier-sur-Vevey	2'336	(68.12%)	1'093	(31.88%)	3'429
Blonay – St-Légier	9'528	(77.21%)	2'812	(22.79%)	12'340
Chardonne	2'456	(75.73%)	787	(24.27%)	3'243
Corseaux	1'705	(72.89%)	634	(27.11%)	2'339
Jongny	1'389	(72.41%)	529	(27.59%)	1'918
La Tour-de-Peilz	8'879	(70.44%)	3'726	(29.56%)	12'605
Montreux	14'604	(54.41%)	12'233	(45.59%)	26'837
Vevey	12'134	(60.20%)	8'021	(39.80%)	20'155
Veytaux	600	(60.18%)	397	(39.82%)	997

Attestations et divers

L'Office de la population a procédé à l'établissement de 102 cartes d'identité.

Frontaliers

191 frontaliers travaillent à Corsier, notamment 122 sont employés chez Merck Serono SA et les 69 autres dans différentes PME de notre commune.

Demandeurs d'asile

25 demandeurs d'asile séjournent à Corsier au 31 décembre 2023. L'Office de la population procède au renouvellement de leur demande d'asile et délivre les autorisations provisoires.

Chiens

Lors du recensement, il a été dénombré 210 chiens.



Association scolaire intercommunale

Le lien permettant d'accéder au résumé des activités de l'Association scolaire intercommunale en 2023, dont celles du service d'animation jeunesse du Cercle de Corsier (EGZEKO) et de l'accueil parascolaire Ondine est disponible à la page 30 de l'annexe au présent rapport.

Accueil préscolaire

Le rapport de gestion de l'ASICC relatif à l'accueil préscolaire est joint en annexe au présent rapport (voir page 30).



Police, SDIS et Protection civile

Le rapport de l'Association Sécurité Riviera est consultable sur le site : www.securite-riviera.ch.



SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

Le rapport du Service Intercommunal de Gestion est consultable sur le site : www.sige.ch

La comparaison entre les comptes 2023 et le budget 2023, ainsi que les comptes 2022, est notamment présentée de manière condensée à la page 5 de la brochure des comptes.

Les commentaires figurant sur les pages paires du document permettent de mieux comprendre les raisons des différences constatées.



L'entier du montant des réserves n'est pas disponible sous forme de liquidités. Ceci est dû au principe retenu de ne pas recourir systématiquement à l'endettement lors de la recherche de financement de projets d'investissement communaux, mais d'utiliser en priorité les liquidités disponibles.

Finances et comptes communaux

En complément aux commentaires figurant dans la brochure des comptes annexée, la Municipalité tient à apporter les appréciations suivantes :

Généralités

L'année 2023 se clôture, du point de vue financier, de manière très satisfaisante. La plupart des charges ont été bien maîtrisées et aucun écart significatif n'est à relever entre les dépenses prévues et effectives.

Le résultat 2023 a permis de comptabiliser des amortissements extraordinaires de quelques CHF 712'000.00. Le solde a été quant à lui entièrement porté en augmentation du compte Capital.

Appréciation générale des comptes de résultat

La Commune de Corsier voit une nouvelle fois ses comptes se clôturer sur un résultat bénéficiaire. Il est par ailleurs intéressant de constater une grande stabilité générale entre les comptes 2022 et 2023. Cela permet de conserver un regard positif et confiant sur l'avenir financier de la Commune.

Proposition de bouclage

Au vu de l'excédent de recettes de cet exercice, il a été décidé d'attribuer le bénéfice de CHF 50'021.64 au Capital, lequel se voit porter à hauteur de CHF 1'752'523.76.

Détermination du Cash-flow

La page 46 de la brochure des comptes présente la détermination du Cash-flow de l'exercice 2023. Dans ce document, la politique d'amortissement ainsi que d'attribution et de dissolution des réserves est détaillée.

Flux de Fonds

La page 47 de la brochure des comptes présente la reconstitution de la variation de la trésorerie en partant du Cash-flow. La politique d'investissement et de financement s'y trouve explicitée.

Bilan

Comme déjà relevé, suite à l'enregistrement de l'excédent de recettes de l'exercice 2023, le Bilan fait apparaître au Passif un Capital de CHF 1'752'523.76.

Endettement

Au 31 décembre 2023, la commune présente un endettement financier net nul.

Réserves

Les réserves de la commune sont présentées à la page 55 laquelle permet, outre l'identification des réserves affectées, de visualiser la part des réserves bloquées dans des préavis adoptés et ouverts ainsi que la part de réserves « libre ».

Préavis clôturés en 2023

Le tableau ci-dessous présente de manière résumée les divers préavis bouclés au cours de l'exercice écoulé, les montants alloués, le total effectivement dépensé et la différence constatée.

Préavis	Résumé du titre du préavis	Décision	Tl alloué	Tl effectif	Différence
08/2020	Route du signal/ collecteurs	07.09.20	110'000.00	92'503.60	-17'496.40
02/2021	Désaffectation/columbarium	08.03.21	225'000.00	155'331.75	-69'668.25
03/2021	Renouvellement véhicules	08.03.21	338'250.00	329'559.65	- 8'690.35
04/2021	Réaménagement. Parc Chaplin	07.06.21	695'000.00	690'181.57	- 4'818.43
06/2022	Aménagement. éco-point Jaman	26.09.22	95'000.00	83'833.70	-11'166.30
05/2023	Mise en conformité Jaman	12.06.23	80'000.00	77'045.00	- 2'955.00

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2023

Le rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2023 est joint au présent document.



Conclusions

Au terme de ce rapport, nous nous plaignons à relever les bonnes relations entretenues avec votre Conseil tout au long de l'année et nous le remercions de son appui.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés corses, ainsi qu'au personnel communal toujours autant sollicité par le volume des tâches à accomplir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :


le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey


- vu le présent préavis sur la gestion et les comptes pour l'année 2023,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets,

d é c i d e

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2023 tels que présentés ;
- b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire


A. Rouge


B. Demierre

